REPUBLIQUE DU CONGO Unité † Travail † Progrès

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE

Décret n° 96-250 du 29 Mai 1996 Portant nomination à titre exc ionnel dans l'Ordre du Mérite Co...

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX.

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- Vu le décret n° 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la Dignité de Grand Croix;
- Vu le décret n° 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le décret n° 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Devouement Congolais et de la Médaille d'Honneur,
- Vu le décret n° 86/896 du 6 Août 1986, portant règlementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 91/824 du 15 Octobre 1991, portant nomination du Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 95/25 du 23 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le decret n° 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des membres du Gouvernement;
  - Vu le décret nº 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des Intérims des Ministres ;

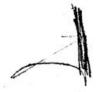
## DECRETE

Article 1 er. - Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

## AU GRADE DE CHEVALIER

- Moheicur (Frédéric ISOARD) P.D.G. Elf Congo

Article 2.- Les droits de Chancellerie prévues par les textes en vigueur ne sont pas applicables.



Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera dandgistice, publié au Journal Officiel. de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 29 Mai 1996

AJ 30

Par le Président de la République, Chef de l'Etat,

Le Premier Ministre, Chef de Gouvernement,

> Le Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Plan et de la Prospective.

Général Jacques Joachin YHOMBY-OPANGO.

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO . -